

## 1. Identification

|   |  |
|---|--|
| <b>Identificateur de produit</b>  | <b>MACRO-FILL™</b>   |
| <b>Autres moyens d'identification</b>                                       | Aucune.  |
| <b>Usage recommandé</b>   | Non disponible.  |
| <b>Restrictions d'utilisation</b>   | Aucun(e) connu(e).   |
| <b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b> |  |
| <b>Fabricant</b>  |  |
| <b>Nom de la société</b>  | CETCO, an MTI Company  |
| <b>Adresse</b>  | 2870 Forbs Avenue<br>Hoffman Estates, IL 60192<br>États-Unis                 |
| <b>Téléphone</b>  | Information générale 800 527-9948  |
| <b>Site Web</b>   | <a href="http://www.cetco.com/">http://www.cetco.com/</a>                    |
| <b>Courriel</b>   | <a href="mailto:safetydata@mineralstech.com">safetydata@mineralstech.com</a> |
| <b>Numéro de téléphone d'urgence</b>  | No de téléphone d'urgence 1.866.519.4752/1 760 476 3962                      |
| <b>Fournisseur</b>  | Non disponible.  |

## 2. Identification des dangers

|                                 |             |
|---------------------------------|-------------|
| <b>Dangers physiques</b>        | Non classé. |
| <b>Dangers pour la santé</b>    | Non classé. |
| <b>Dangers environnementaux</b> | Non classé. |

### Éléments d'étiquetage

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| <b>Symbole de danger</b>       | Aucune.  |
| <b>Mention d'avertissement</b> | Aucune.  |
| <b>Mention de danger</b>       | Le mélange ne satisfait pas les critères de classification.                            |
| <b>Conseil de prudence</b>     |  |
| <b>Prévention</b>              | Tenir hors de portée des enfants. Lire l'étiquette avant utilisation.                  |
| <b>Intervention</b>            | En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. |
| <b>Stockage</b>                | Conserver à l'écart de matières incompatibles.   |
| <b>Élimination</b>             | Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.             |

**Autres dangers** Aucun(e) connu(e).

**Renseignements supplémentaires** 91.99 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue par ingestion. 91.99 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue par contact cutané. 91.99 % du mélange consiste en ingrédients de dangers aigus inconnus à l'égard du milieu aquatique. 91.99 % du mélange consiste en ingrédients de dangers à long terme inconnus à l'égard du milieu aquatique.

## 3. Composition/information sur les ingrédients

### Mélanges

Les composants ne sont pas dangereux ou sont sous les limites de divulgation requises.

DSD : Directive 67/548/CEE.

CLP : Règlement n° 1272/2008.

No : Une/des limite(s) d'exposition en milieu de travail en vertu des dispositions communautaires a/ont été attribuée(s) à cette substance.

M : Facteur M

TBP : substance toxique bioaccumulable persistante.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulative.

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume. \* Indique qu'une dénomination chimique précise ou un pourcentage de composition est retenu comme secret commercial.

**Remarques sur la composition** Les limites d'exposition professionnelle pour des composants sont indiquées à la section 8. Le texte complet de toutes les phrases R et H est présenté à la section 16. Ce produit contient des traces (<0,1 %) d'une substance potentiellement cancérigène.

#### 4. Premiers soins

**Inhalation** En cas d'exposition à des concentrations excessives de poussières ou de fumées, transporter la personne à l'extérieur et consulter un médecin en cas de toux ou d'autres symptômes.

**Contact avec la peau** Rincer immédiatement la peau à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Obtenir une assistance médicale si les irritations se développent ou persistent.

**Contact avec les yeux** Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 20 minutes. Obtenir une assistance médicale si les irritations se développent ou persistent.

**Ingestion** La victime doit se rincer complètement la bouche avec de l'eau. Donner plusieurs verres d'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Du fait de la nature physique de ce matériau, il est improbable qu'une ingestion ne se produise. Si une grande quantité du produit est ingérée, obtenir des soins médicaux.

**Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés** Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

**Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire** Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.

**Informations générales** En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible).

#### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

**Agents extincteurs appropriés** Poudre chimique, CO<sub>2</sub>, pulvérisation d'eau ou mousse ordinaire.

**Agents extincteurs inappropriés** Aucun(e) connu(e).

**Dangers spécifiques du produit dangereux** Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

**Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers** Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

**Équipement/directives de lutte contre les incendies** Eloigner les conteneurs du lieu de l'incendie si vous pouvez le faire sans risque. Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les récipients fermés. Le matériau peut être glissant lorsque mouillé..

**Méthodes particulières d'intervention** Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

**Risques d'incendie généraux** Pas de risque d'incendie. Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

#### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence** Tenir à l'écart le personnel non requis. Éviter l'inhalation de la poussière du produit renversé. Porter un masque antipoussières si la poussière est générée en quantités supérieures aux limites d'exposition. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. Le produit peut être glissant quand il est humide.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage** Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Éviter la formation de poussières pendant le nettoyage. Balayer ou ramasser le matériau et le mettre dans un récipient approprié pour la mise au rebut. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

**Précautions relatives à l'environnement** Ne pas déverser dans les eaux de surface ou un système d'égouts sanitaires. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

#### 7. Manutention et stockage

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention** Minimiser la formation de poussières en suspension dans l'air. Prendre des mesures pour empêcher l'accumulation d'une charge électrostatique. Assurer une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la poussière se forme. Ne pas mettre cette substance en contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Le produit peut être glissant quand il est humide.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités** Maintenir les récipients fermés de manière étanche dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Se protéger contre l'accumulation de poussière de ce matériau. Tenir hors de la portée des enfants. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

| Constituants               | Type | Valeur               | Forme                  |
|----------------------------|------|----------------------|------------------------|
| INERT OR NUISANCE<br>DUSTS | TWA  | 3 mg/m <sup>3</sup>  | Particules inhalables. |
|                            |      | 10 mg/m <sup>3</sup> | Total des particules.  |

#### Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

| Constituants               | Type | Valeur               | Forme                |
|----------------------------|------|----------------------|----------------------|
| INERT OR NUISANCE<br>DUSTS | TWA  | 3 mg/m <sup>3</sup>  | Fraction respirable. |
|                            |      | 10 mg/m <sup>3</sup> | Poussières totales.  |

#### Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

| Constituants               | Type | Valeur               | Forme                |
|----------------------------|------|----------------------|----------------------|
| INERT OR NUISANCE<br>DUSTS | TWA  | 3 mg/m <sup>3</sup>  | Fraction respirable. |
|                            |      | 10 mg/m <sup>3</sup> | Fraction inhalable.  |

#### Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

| Constituants               | Type | Valeur               | Forme               |
|----------------------------|------|----------------------|---------------------|
| INERT OR NUISANCE<br>DUSTS | TWA  | 10 mg/m <sup>3</sup> | Poussières totales. |

**Valeurs biologiques limites** Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

### Directives au sujet de l'exposition

#### Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

ACRYLAMIDE (CAS 79-06-1) Peut être absorbé par la peau.

#### Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

ACRYLAMIDE (CAS 79-06-1) Peut être absorbé par la peau.

#### Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

ACRYLAMIDE (CAS 79-06-1) Peut être absorbé par la peau.

#### Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

ACRYLAMIDE (CAS 79-06-1) Peut être absorbé par la peau.

#### Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

ACRYLAMIDE (CAS 79-06-1) Peut être absorbé par la peau.

#### Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

ACRYLAMIDE (CAS 79-06-1) Peut être absorbé par la peau.

#### États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

ACRYLAMIDE (CAS 79-06-1) Peut être absorbé par la peau.

### Contrôles d'ingénierie appropriés

Si ceci n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils de protection respiratoire appropriés. La ventilation doit être suffisante pour enlever et empêcher efficacement l'accumulation de poussières ou de fumées susceptibles d'être générées lors de la manipulation ou du traitement thermique.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Protection du visage/des yeux** Porter des lunettes de protection contre la poussière. Pour usage industriel seulement.

#### Protection de la peau

**Protection des mains** Porter des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques Pour usage industriel seulement.

#### Autre

Le port de vêtements de travail normaux (chemise à manches longues et pantalons longs) est recommandé. Pour usage industriel seulement. L'emploi de gants en butyl-caoutchouc ou en nitrile est recommandé.

#### Protection respiratoire

Utiliser un respirateur avec filtre particulaire lorsque les concentrations particulaires sont supérieures à la limite d'exposition professionnelle. Pour usage industriel seulement.

|  |  |
|--|--|
| <b>Dangers thermiques</b>                | Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.  |
| <b>Considérations d'hygiène générale</b> | Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. |

## 9. Propriétés physiques et chimiques

**Apparence** Poudre à coulabilité améliorée mouillable.

**État physique** Solide.

**Forme** Poudre.

**Couleur** Blanc.

**Odeur** Aucune.

**Seuil olfactif** Non disponible.

**pH** Non disponible.

**Point de fusion et point de congélation** Non disponible.

**Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition** Non disponible.

**Point d'éclair** Non disponible.

**Taux d'évaporation** Non disponible.

**Inflammabilité (solides et gaz)** Non disponible.

### Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

**Limites d'inflammabilité - inférieure (%)** Non disponible.

**Limites d'inflammabilité - supérieure (%)** Non disponible.

**Limite d'explosibilité - inférieure (%)** Non disponible.

**Limite d'explosibilité - supérieure (%)** Non disponible.

**Tension de vapeur** 760 mm Hg @ 100 C

**Densité de vapeur** Non disponible.

**Densité relative** Non disponible.

### Solubilité

**Solubilité (eau)** Non disponible.

**Coefficient de partage n-octanol/eau** Non disponible.

**Température d'auto-inflammation** Non disponible.

**Température de décomposition** Non disponible.

**Viscosité** Non disponible.

### Autres informations

**Densité** 1.12 g/cm<sup>3</sup> estimation

**Propriétés explosives** Non explosif.

**Propriétés comburantes** Non oxydant.

**Pourcentage de matières volatiles** 0 % estimation

**Densité** 0.8 - 1

## 10. Stabilité et réactivité

**Réactivité** Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.

**Stabilité chimique** Stable dans des conditions normales.

|  |  |
|--|--|
| <b>Risque de réactions dangereuses</b>     | Ne se produit pas.   |
| <b>Conditions à éviter</b>                 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Contact avec des matériaux incompatibles. Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air. |
| <b>Matériaux incompatibles</b>             | Agents comburants forts.   |
| <b>Produits de décomposition dangereux</b> | Gaz toxique Lors de sa décomposition, ce produit peut dégager des oxydes azotés gazeux, du monoxyde et du dioxyde de carbone et/ou des hydrocarbures de masse moléculaire faible.  |

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

|                              |   |
|------------------------------|---|
| <b>Inhalation</b>            | On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas d'inhalation.   |
| <b>Contact avec la peau</b>  | On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas de contact avec la peau.  |
| <b>Contact avec les yeux</b> | Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.  |
| <b>Ingestion</b>             | Peut provoquer un malaise en cas d'ingestion. Faible danger présumé en cas d'ingestion. Toutefois, il est peu probable que l'ingestion soit une voie d'exposition professionnelle principale. |

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Une exposition peut causer une irritation, une rougeur ou un malaise temporaire.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

|   |   |
|---|---|
| <b>Toxicité aiguë</b>                               | Inconnu(e).   |
| <b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>         | Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.   |
| <b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b> | Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.  |
| <b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>      |   |
| <b>Sensibilisation respiratoire</b>                 | Pas un sensibilisant respiratoire.  |
| <b>Sensibilisation cutanée</b>                      | On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.  |
| <b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>     | Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.           |
| <b>Cancérogénicité</b>                              | Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA. N'apparaît pas sur les listes ACGIH, IARC, NIOSH, NTP ou OSHA. |

#### Carcinogènes selon l'ACGIH

ACRYLAMIDE (CAS 79-06-1) A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.

#### Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

ACRYLAMIDE (CAS 79-06-1) Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.

#### Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène

ACRYLAMIDE (CAS 79-06-1) Effet cancérogène suspecté chez les humains.

#### Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

ACRYLAMIDE (CAS 79-06-1) 2A Probablement cancérogène pour l'homme.

#### États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes

ACRYLAMIDE (CAS 79-06-1) Il existe de sérieuses raisons de croire qu'il peut être cancérogène pour les humains

|   |   |
|---|---|
| <b>Toxicité pour la reproduction</b>                                | On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement. |
| <b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>    | Non classé.   |
| <b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b> | Non classé.   |
| <b>Danger par aspiration</b>  | Pas un danger par aspiration.   |
| <b>Autres informations</b>  | Ce produit n'est associé à aucun effet néfaste connu pour la santé humaine.                         |

## 12. Données écologiques

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| <b>Écotoxicité</b>                  | Aucune donnée disponible pour ce produit. On ne pense pas que ce produit produise une importante écotoxicité s'il est exposé aux organismes et aux systèmes aquatiques.   |
| <b>Persistence et dégradation</b>   | Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.   |
| <b>Potentiel de bioaccumulation</b> | Non disponible.   |
| <b>Mobilité dans le sol</b>         | Aucune donnée disponible.   |
| <b>Autres effets nocifs</b>         | On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète). |

## 13. Données sur l'élimination

|  |   |
|--|---|
| <b>Instructions pour l'élimination</b>             | Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé.   |
| <b>Règlements locaux d'élimination</b>             | Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.   |
| <b>Code des déchets dangereux</b>                  | Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.   |
| <b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b> | Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).   |
| <b>Emballages contaminés</b>                       | Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. |

## 14. Informations relatives au transport

### TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

**Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC** Sans objet.

## 15. Informations sur la réglementation

**Réglementation canadienne** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche de données de sécurité contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés. Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

### Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

### Ontario. Substances toxiques. Loi sur la réduction des toxiques, 2009. Règlement 455/09 (1er juillet 2011)

ACRYLAMIDE (CAS 79-06-1)

### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

**Règlements internationaux** Le produit est dispensé de l'étiquetage conformément aux directives de la CE ou aux lois du pays concerné.

### Convention de Stockholm

Sans objet.

### Convention de Rotterdam

Sans objet.

### Protocole de Kyoto

Sans objet.

**Protocole de Montréal**

Sans objet.

**Convention de Bâle**

Sans objet.

**Inventaires Internationaux**

| <b>Pays ou région</b>    | <b>Nom de l'inventaire</b>  | <b>En stock (Oui/Non)*</b> |
|--------------------------|---|----------------------------|
| Australie                | Inventaire australien des substances chimiques (AICS)   | Oui                        |
| Canada                   | Liste intérieure des substances (LIS)   | Oui                        |
| Canada                   | Liste extérieure des substances (LES)   | Non                        |
| Chine                    | Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)                               | Oui                        |
| Europe                   | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)                 | Oui                        |
| Europe                   | Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)                                  | Non                        |
| Japon                    | Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)                            | Oui                        |
| Corée                    | Liste des produits chimiques existants (ECL)  | Oui                        |
| Nouvelle-Zélande         | Inventaire de la Nouvelle-Zélande   | Oui                        |
| Philippines              | Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)                             | Oui                        |
| Taïwan                   | Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)  | Oui                        |
| États-Unis et Porto Rico | Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques) | Oui                        |

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence  
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

**16. Autres informations**

|                            |  |
|----------------------------|--|
| <b>Date de publication</b> | 14-Août-2018   |
| <b>Date de la révision</b> | 14-Août-2018   |
| <b>Version n°</b>          | 09   |
| <b>Autres informations</b> | Cette fiche signalétique ne contient que des renseignements relatifs à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit. HMIS® est une marque de commerce et de service enregistrée du NPCA. |
| <b>Références</b>          | ACGIH<br>EPA : Base de données AQUIRE<br>NLM : Base de données de substances dangereuses<br>ÉTATS-UNIS. Monographies du CIRC sur les expositions en milieu de travail aux agents chimique  |

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans la présente fiche technique santé-sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances, à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, de fabrication, de stockage, de transport, de distribution, de mise à disposition, d'utilisation et d'élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de Le fabricant n'assume aucune responsabilité pour la précision, la fiabilité ou la complétude de son emploi, et ne formule pas explicitement semblable déclaration ou garantie. Il incombe à l'utilisateur de vérifier l'adéquation et la complétude de ces informations pour chaque usage particulier.

Produits tiers : dans la mesure où des produits qui n'ont pas été fabriqués ou fournis par ce fabricant sont utilisés en combinaison avec ce produit ou en remplacement de celui-ci, il incombe au client de se procurer, auprès du fabricant ou du fournisseur, toutes les données techniques et les autres propriétés relatives à ces produits et à tout autre produit ainsi que toutes les informations nécessaires pertinentes. Aucune responsabilité ne peut être acceptée en cas d'utilisation de ce produit en combinaison avec des produits d'autres fournisseurs. qualité. Ces informations ne concernent, en outre, que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. GETCO, an MTI Company ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.

**Informations relatives à la révision**

Identification du produit et de l'entreprise : Autres noms commerciaux  
Composition / renseignements sur les ingrédients : Exemptions de divulgation